



Parcoursup : Préparation de la phase d'admission - Partie 2

FORMATION D'ACCUEIL : Optimiser le processus d'admission

Vérification des classements

Les classements sont à remonter au plus tard le mercredi 21 mai 2025.

La remontée du classement est suivie d'un compte-rendu généré par la plateforme Parcoursup, qui permet de détecter les éventuelles erreurs (rang vide, ex-aequo, etc...) à corriger.

Ce compte-rendu de classement est à consulter avec la plus grande attention.

Lorsque le classement est complet et correct, le SNC Parcoursup procède en prévention, grâce à des calculs statistiques, à une détection automatisée d'erreurs manifestes du classement (ex : classement par nom ou encore par numéro de dossier...).



[Appui aux établissements dans la vérification des classements](#)

Saisie des Données d'appel

La saisie des données d'appel est à faire au plus tard le mercredi 21 mai 2025. **Le nombre de candidats à appeler correspond au nombre de candidats auxquels une proposition d'admission sera faite sur la plateforme Parcoursup.**



[La saisie des données d'appel](#)

Ce nombre doit être déterminé en tenant compte du nombre de places offertes, qui peut être augmenté d'un "taux d'appel supplémentaire" dit de **surbooking**. Ce taux d'appel supplémentaire est plafonné à 20% pour toutes les formations.

Il peut être augmenté jusqu'à 50% si le responsable de la formation estime, au regard de son expérience de recrutement, qu'il est possible de faire un plus grand nombre de propositions.

Dans ce cas, une demande est à faire auprès de la DRAIO via la rubrique contact.



Dates à retenir



- **Mercredi 21 mai 2025** : date limite des remontées des classements et saisie des données d'appel
- **Jeudi 22 mai au mardi 27 mai 2025, 14h** : période de validation des données d'appel et de contrôle des classements
- **Vendredi 30 mai 2025** : date limite de paramétrage des messages relatifs aux inscriptions administratives
- **Lundi 2 juin 2025** : début de la phase d'admission

Messages relatifs aux inscriptions administratives

Chaque formation doit saisir dans la rubrique "**Admission-Message établissement**", les instructions relatives à l'inscription administrative qui seront affichées à un candidat qui répondra "Oui définitif" à la proposition d'admission.

Le paramétrage et la saisie de ces instructions doivent être effectués avant le vendredi 30 mai 2025.

Date limite d'ouverture des inscriptions administratives pour les formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur : **vendredi 4 juillet 2025** ([article D. 612-1-9 du code de l'éducation](#)).

Dates limites d'inscription administrative, rappelées dans le calendrier technique de la procédure pour la session en cours ([article 17 de l'arrêté du 25 janvier 2025](#)):

- **Pour les lycées proposant des formations d'enseignement supérieur :**
 - **Date limite au 11 juillet 2025 à 12h** pour les candidats ayant accepté définitivement une proposition d'admission entre le 2 juin 2025 et le 7 juillet 2025 inclus.
 - **Date limite au 22 août 2025 à 12h**, pour les candidats ayant accepté, définitivement ou non, une proposition d'admission entre le 8 juillet 2025 et le 17 août 2025 inclus.
- **Pour les autres établissements proposant des formations d'enseignement supérieur :**
 - **Date limite au 18 juillet 2025 à 12h** pour tous les candidats ayant accepté définitivement une proposition d'admission entre le 2 juin 2025 et le 10 juillet 2025 inclus.
 - **Date limite au 18 juillet 2025 à 12h** pour tous les candidats ayant au 10 juillet, une proposition acceptée avec des vœux archivés ([article D.612-1-14 du code de l'éducation](#)).
 - **Date limite au 22 août 2025 à 12h**, pour les candidats ayant accepté, définitivement ou non, une proposition d'admission entre le 11 juillet 2025 et le 17 août 2025 inclus.
- **Pour toute proposition d'admission acceptée à partir du 18 août 2025**, l'inscription administrative se fait dans les plus brefs délais.

Une note de cadrage relative à la phase d'inscription administrative est mise à disposition dans la rubrique "**Informations-Documentation-Inscriptions administratives**" du site de gestion.

SEMAINE DE CONTRÔLE ET DE VÉRIFICATION

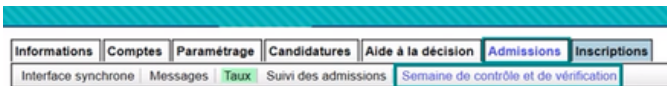
La phase de vérification et de validation des données d'appel saisies par les responsables des formations est organisée du **jeudi 22 au mardi 27 mai 2025**. Elle comprend la vérification des classements, la vérification et la validation du nombre de candidats à appeler, et si la formation y a recours, de "l'Appel d'un bloc" de candidats.



[Période de contrôle et de vérification](#)
[Comment vérifier et sécuriser les classements](#)

Validation des données d'appel

Avant le début de la phase d'admission, la **validation des données d'appel est primordiale car elle confirme l'exactitude de la saisie faite**. Dès lors que l'ensemble des éléments ont été vérifiés, vous devrez procéder à la validation pour chaque formation depuis la rubrique "Admission-Semaine de contrôle et de vérification".



Depuis la colonne "Action" cliquez sur "Valider-Valider les données d'appel de cette formation-Confirmer". Après confirmation, l'interface "passe au vert".

Pour chaque nouvelle modification des données d'appel, la validation devra être renouvelée.



L'absence de validation des données d'appel au **mardi 27 mai 2025, 14h**, entrainera une validation automatique par le SCN Parcoursup **mais sans prise en compte du surbooking ou de l'appel par bloc**.

Une alerte SMS sera adressée aux personnes détenant les droits "Saisie des données d'appel" pour les avertir de la validation automatique des données d'appel en l'absence d'action de leur part.

La note de cadrage "Sécurisation des remontées des classements et du processus d'admission Parcoursup" ainsi que l'ensemble des éléments d'accompagnement (Pas-à-Pas, vidéos ou notes de cadrage) sont accessibles via l'espace "Information-Documentation" ou via une carte mentale disponible dans la rubrique "Admission - Mode d'emploi".

IMPORTANT

Il ne pourra être procédé à aucune modification des données d'appel dans les **24 heures précédant l'ouverture de la phase d'admission, soit à compter du dimanche 1 juin 2025, 14 heures**.

Une vérification des données d'appel saisies par chaque établissement (ou groupement d'établissements) sera également réalisée par le SCN et les services académiques.

Pilotage des données d'appel



INDICATEURS d'admission N-1



De nouveaux indicateurs de l'admission N-1 sont disponibles dans la rubrique "Admission" pour vous aider à piloter la saisie des données d'appel :

- La **fréquence d'acceptation des propositions** permettant d'évaluer les éventuelles tranches de classement dans lesquelles les candidats acceptent le plus la proposition (utile pour gérer votre utilisation de l'appel par bloc).
- Les **démissions durant la période estivale** au cours des trois dernières sessions permettant de juger de l'opportunité de surbooker la formation AVANT la période estivale.

Appel d'un bloc de candidats

L'appel par bloc a pour objectif d'accélérer le rythme des admissions en permettant de faire des propositions à un grand nombre de candidats dès le 1er jour de la phase d'admission.

RAPPEL Ce nombre, défini par le SCN Parcoursup ne pourra être calculé que si la saisie des données d'appel a bien été effectuée avant le **mercredi 21 mai 2025 23h59**.

L'appel d'un bloc peut être utilisé par les formations ayant une expérience de leur profil de recrutement et c'est au responsable de la formation d'évaluer un rapport bénéfice/risque.



[Principes et modalités de l'appel par bloc](#)
[Saisir un appel par bloc](#)

Il revient au responsable de la formation, disposant du droit "Saisie des Données d'appel", **entre le jeudi 22 mai et mardi 27 mai 14h, de définir dans la limite qui lui sera indiquée par le SCN Parcoursup (bloc maximum d'appel), le nombre de candidats du bloc qui auront une proposition d'admission dès le lundi 2 juin 2025**.

Une fois le bloc maximum fixé, la saisie du bloc souhaité pour la formation sera possible et devra se faire depuis la rubrique "Admission-Suivi des admissions" en cliquant sur les 2 traits de la colonne "Appel par bloc de candidats".

Appel d'un bloc de candidats pour certaines licences non sélectives

Un appel par bloc est proposé par défaut pour certaines licences non sélectives : sans action de la part du responsable de formation, cet appel par bloc sera automatiquement utilisé pour l'appel du **lundi 2 juin 2025**.

Une modification à la hausse ou à la baisse est possible dans la limite du bloc maximum calculé.

Le responsable de formation peut également le supprimer, si le recours à l'appel par bloc n'est pas souhaité.

Une remise à zéro du surbooking et du bloc d'appel sera effectuée le **10 juin** (début de la phase complémentaire) et le **10 juillet** (fin de la phase principale).

Le nombre de candidats à appeler se fera à hauteur du nombre de places dans la formation (ou le cas échéant, dans le groupe).

Chaque formation a la possibilité de saisir à nouveau un surbooking suite à ces remises à zéro.

Avant cette date, il est nécessaire de vérifier vos données d'appel tous les jours et d'ajuster si besoin le surbooking éventuel pour respecter la capacité d'accueil.